

Procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'Association L'APPART dont le siège est situé à Courtételle, Jura, Suisse

Date et heure: 28 août 2023, 20h00

Lieu : Aula de l'école primaire, 2852 Courtételle

Personnes présentes:

- Ackermann Lisiane, 2843 Châtillon
- Burri Laure, 2852 Courtételle
- Chalverat Jessica, 2852 Courtételle
- Kummer David, 2852 Courtételle
- Kummer Nathalie, 2800 Delémont
- Lovy Mathieu, 2852 Courtételle
- Maurer Julie, 2852 Courtételle

Ordre du jour :

1. Aspects formels
2. Décision de constitution
3. Adoption des statuts
4. Elections
 - Présidence
 - Secrétaire
 - Caissier-ère
 - Vérificateurs des comptes
5. Divers

1. Aspects formels

Présentations des personnes et du projet.

Les personnes suivantes sont élues :

Le Président du jour : Lovy Mathieu

La rédactrice du procès-verbal : Ackermann Lisiane

2. Décision de constitution

L'assemblée décide de créer une association conformément aux articles 60 et suivants du Code civil suisse, sous le nom de L'APPART, et dont le siège est situé à Courtételle.

3. Adoption des statuts

Les statuts sont adoptés à l'unanimité, chaque membre fondateur les approuvant individuellement.

4. Election

Les personnes suivantes sont élues comme membres du Comité :

- Le Président : Lovy Mathieu
- La Secrétaire : Ackermann Lisiane
- Le Caissier : Kummer David

Les élu-e-s déclarent acceptation de l'élection.

Sont élus vérificateurs des comptes :

- Kummer Nathalie
- Maurer Julie

-Les élus déclarent acceptation de l'élection.

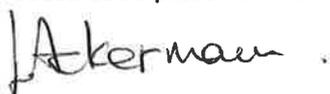
5. Divers

Un exemplaire des statuts définitifs signés par les représentants de l'Association sera adressé à chaque membre fondateur.

Fin de l'assemblée : 21h30

Lieu et date : Courtételle, le 28 août 2023

La rédactrice du procès-verbal



Le Président du jour



Annexes : - Statuts de l'association L'APPART du 28 août 2023
 - liste des membres fondateurs avec signatures